



Programme INTERREG Espace Alpin

2021-2027

Rapport synthétique du projet définitif du programme INTERREG (non encore approuvé par la Commission européenne)





Nota bene :

Tant que le programme INTERREG (PI) n'est pas approuvé par la CE, les décisions prises par les membres du comité du programme (CP) Espace Alpin 2021-2027 ne le sont qu'à titre provisoire. Une fois le programme approuvé, les décisions entreront en vigueur (sauf décision contraire du CP officiellement constitué).

Le PI se fonde sur le projet de programme de mise en œuvre conforme à l'article 17 du Règlement Interreg pour la période 2021-2027 et suivant le modèle joint à ce règlement. La Commission européenne n'a pas encore approuvé le PI.

Ainsi, les instances dirigeantes du programme n'ont pas encore été officiellement constituées ni confirmées et la procédure ainsi que les critères de sélection n'ont pas encore été officiellement approuvés. Il convient de noter que le contenu du programme est susceptible de changer sensiblement à la suite des négociations entre les États partenaires et la CE, et que le CP officiellement constitué pourrait prendre d'autres décisions que celles prises à titre provisoire.

Pour obtenir de plus amples informations sur le processus de programmation, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet du programme ou à vous adresser au réseau des points de contact Espace Alpin (PCEA), au secrétariat conjoint (SC) et à l'autorité de gestion (AG).

Qu'est-ce que le programme Espace Alpin ?

Le programme Espace Alpin est un programme de coopération transnationale européenne qui finance des projets à travers tout l'arc alpin. Il fournit un cadre pour mettre en relation les acteurs de divers secteurs et niveaux politiques dans sept pays alpins. Les principaux acteurs du monde universitaire et des secteurs administratif, commercial et de l'innovation ainsi que les décideurs politiques travaillent main dans la main en vue de répondre à des enjeux communs et de développer des solutions communes pour l'espace alpin. Via le partage d'expérience et d'expertise, ils visent à améliorer la qualité de vie des citoyens de l'arc alpin.

Quelle est la mission du programme ?

Le programme sera axé sur les thèmes de l'écologie, de la neutralité carbone, de l'innovation et de la gouvernance. La déclaration de mission ci-après reflète cette orientation et vise à la faire largement connaître.

Quelle est notre raison d'être ?

Nous sommes en première ligne de la transition vers un territoire européen singulier, neutre en carbone et résilient face au changement climatique : la région alpine.

Que faisons-nous ?

Grâce à des idées innovantes et pionnières, nous œuvrons à l'intégration du développement économique durable, du bien-être sociétal et de la préservation de sa nature extraordinaire.

Nous soutenons les projets de coopération transnationale et les solutions communes.

Comment y parvenons-nous ?

Nous rassemblons des acteurs de divers domaines, secteurs et niveaux afin de créer de la valeur pour les citoyens de la région alpine.

Quel est le périmètre du programme ?

Le périmètre du programme Espace Alpin 2021-2027 comprend les territoires suivants :

- » Autriche : tout le territoire
- » France - NUTS 2 : Alsace, Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

- » Allemagne – NUTS 2 : Haute-Bavière, Basse-Bavière, Haut-Palatinat, Haute-Franconie, Moyenne-Franconie, Basse-Franconie, Souabe ; Stuttgart, Karlsruhe, Fribourg, Tübingen
- » Italie – NUTS 2 : Lombardie, Frioul-Vénétie-Julienne, Vénétie, Province autonome de Trente, Province autonome de Bolzano/Bozen, Valle d’Aosta / Vallée d’Aoste, Piémont, Ligurie
- » Liechtenstein : tout le territoire
- » Slovénie : tout le territoire
- » Suisse : tout le territoire.



© Programme INTERREG Espace Alpin 2021-2027, illustration par iService

Quels enseignements avons-nous tirés du passé ?

La coopération transnationale européenne dans la région alpine a commencé en 2000, après une décennie de coopération sur ce territoire. Les trois prédécesseurs du programme Espace Alpin 2021-2027 apportent une précieuse expérience, sur laquelle s’appuiera le programme actuel pour répondre aux enjeux et tendances tant persistants qu’émergents, tels que décrits ci-avant. Plusieurs enseignements sous-tendent les axes prioritaires du nouveau programme Espace Alpin :

- » Comme l'illustrent les événements actuels, les régions alpines devront faire face à une multitude de processus de transformation dans les années à venir. Les mégatendances comme la transformation numérique et le changement climatique, les opportunités et enjeux communs comme l'évolution démographique et la diversification des sociétés, la transition vers une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, les disparités régionales et, bien entendu, les conséquences de la pandémie de COVID-19 nécessiteront des mesures fermes.
- » **Le programme est conçu de manière à favoriser une orientation globale et transversale sur des thèmes comme la transformation numérique, l'innovation économique et sociale, l'évolution des modes de vie, la réduction des émissions de CO₂ et les aspects environnementaux.** En vue d'amplifier l'impact du programme, il convient de mettre l'accent sur la pérennité et la capitalisation des résultats des projets, la territorialité et la priorité donnée aux citoyens.
- » Une **capitalisation accrue des résultats des projets** devrait permettre d'amplifier leur impact sur le territoire, d'encourager l'implication de la société civile et, potentiellement, de rééquilibrer la répartition des partenaires et observateurs des projets en termes de situation géographique et de catégorie. L'objectif sera d'**accroître les synergies et la complémentarité à l'échelle des projets et des programmes, ainsi que la participation et la sensibilisation.**
- » **Il demeure essentiel de veiller à ce que les programmes ne visent pas uniquement à produire des résultats à court terme.** À titre d'exemple, les activités issues des projets Interreg peuvent être intégrées dans les programmes nationaux et menées par d'autres acteurs que les partenaires des projets.
- » **Dans le même temps, l'accent mis sur le lien entre les spécificités territoriales de la région alpine et l'élaboration des politiques favorisera l'intégration du programme dans les politiques publiques en vue de combler l'« écart de mise en œuvre »,** à savoir l'incapacité à mettre en œuvre les solutions dans le cadre de l'élaboration des politiques. Il sera demandé aux projets de prêter une attention particulière au lien entre résultats et politiques.
- » **L'ambition visant à amplifier l'impact se traduit non seulement par l'organisation thématique, transversale et intégrée des priorités du programme, mais également par la structure du nouveau programme Espace Alpin.** En vue de s'adapter à un monde en constante évolution, le programme répondra à la nécessité d'ouverture à des projets innovants et des mesures expérimentales, aujourd'hui souvent entravés par les formalités. **Le système administratif du nouveau programme allégera la charge bureaucratique** grâce à une simplification et une harmonisation. Dans l'optique d'exploiter davantage le potentiel du programme pour traiter des

thématiques diverses et transversales, la **flexibilité en faveur d'approches expérimentales sera privilégiée.**

- » **L'implication de différentes catégories d'acteurs issus de divers territoires** (ex. villes, régions montagneuses, avant-pays) et régions alpines revêt une importance particulière dans le cadre du programme. Le programme visera à impliquer fortement les acteurs et parties prenantes sous-représentés, et les activités de sensibilisation et de communication seront adaptées en fonction des groupes cibles. Mises bout à bout, ces approches devraient permettre de créer plus de proximité entre le programme et ses idées, et les citoyens.

Quelles sont les relations entre le programme Espace Alpin et la SUERA ?

Au cours de la période de coopération 2014-2020, le programme a accueilli à bras ouverts la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE pour la région alpine (SUERA). En tant que stratégie macro-régionale (SMR), la SUERA constitue un cadre intégré de réponse, notamment à des enjeux communs, via les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

D'après les rapports de la CE sur la mise en œuvre des quatre SMR, il demeure difficile de combler l'écart entre les SMR et les possibilités de financement. La CE souligne que les programmes INTERREG ont joué un rôle majeur dans la mise en œuvre des SMR, et ce, malgré leur financement limité. Jusqu'à présent, les autres fonds européens et les sources de financement nationales ou d'autre nature n'ont pas grandement contribué à soutenir les stratégies et leurs projets. La CE insiste sur l'importance de la coopération comme aspect transversal général de la Politique de cohésion. Les États membres et les régions sont ainsi invités à mettre l'accent sur cet aspect lors de la prochaine phase de planification politique et de programmation à l'échelle nationale et régionale.

Le programme Espace Alpin contribue à la SUERA dans l'ensemble de ses groupes d'action. L'alignement entre le programme et la stratégie prend diverses formes : coordination stratégique et opérationnelle, échange d'informations, financement, gouvernance multiniveaux et renforcement des capacités, mobilisation des acteurs, stimulation des réseaux, intégration entre les projets et les groupes d'action, communication coordonnée et activités de sensibilisation. La grande majorité des projets du programme Espace Alpin contribuent à la SUERA à différents niveaux. La SUERA tire parti des projets financés par le programme Espace Alpin, puisque ceux-ci lui donnent accès à des organismes de mise en œuvre sur le terrain. À l'inverse, la coopération avec la SUERA permet au programme Espace Alpin de gagner en visibilité pour ses projets et lui facilite l'accès aux hautes sphères politiques.

Il convient d'accroître l'intégration entre les projets et les groupes d'action pour jeter les bases de projets innovants et les amener au plus près des citoyens dans les régions alpines. À cet égard, la capitalisation des résultats des projets et une plus grande implication de la société civile pourraient contribuer à combler l'écart de mise en œuvre et amplifier l'impact des projets sur le territoire. Par ailleurs, les moyens de communication jouent un rôle crucial en matière de gouvernance.

Quelles sont les priorités de financement pour la période 2021-2027 ?

Les partenaires du programme Espace Alpin 2021-2027 ont défini les priorités suivantes :

Priorité 1 : Une région alpine écologique et résiliente face au changement climatique (OP 2)

OS 4 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

OS 7 : Accroître la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution

Priorité 2 : Une région alpine neutre en carbone et respectueuse des ressources (OP 2)

OS 1 : Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

OS 6 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources

Priorité 3 : Une région alpine écologique grâce à l'innovation et la transformation numérique (OP 1)

OS 1 : Accroître les capacités en matière de recherche et d'innovation et l'adoption des technologies de pointe

OS 2 : Récolter les fruits de la transformation numérique pour les citoyens, les entreprises, les instituts de recherche et les autorités publiques

Priorité 4 : Une région alpine gérée et développée de manière coopérative

Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties prenantes pour la mise en œuvre de la SUERA (« OP spécifique Interreg »)

Priorité 1 : « Une région alpine écologique et résiliente face au changement climatique »

Objectif spécifique : « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes »

La région alpine sera particulièrement concernée par le changement climatique dans les années à venir. L'on s'attend à ce que la température annuelle moyenne augmente, à ce que les régimes de précipitations évoluent et à ce que l'étage nival gagne en altitude. La région alpine sera confrontée à des périodes de pénurie d'eau et de chaleur ainsi qu'à de fortes précipitations qui engendreront des inondations, des

glissements de terrain et d'autres catastrophes naturelles. Les régions montagneuses, les contreforts et les avant-pays alpins sont des zones particulièrement vulnérables. Les secteurs les plus touchés seront le tourisme et les activités de loisir, la production alimentaire (évolution des cultures et de la gestion agricole), la sylviculture et la gestion des ressources hydriques, mais aussi le transport et la mobilité. Les conséquences du changement climatique dans la région alpine devraient être multiples et constituent un enjeu majeur pour sa nature, son économie et sa société.

Les signes du changement climatique nécessitent de prendre des mesures immédiates. Il est notamment possible de s'adapter au changement climatique, ou encore de l'atténuer. Dans le cadre de cet objectif spécifique, il convient de privilégier les mesures favorisant l'adaptation au changement climatique, ou comme le formule le GIEC, « la démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences ». Les actions menées dans le cadre de cet objectif spécifique doivent être intégrées, générer des avantages conjoints en matière d'atténuation et éviter les effets de verrouillage grâce à l'adaptation.

Le programme fera la promotion des **mesures d'adaptation au changement climatique** spécifiquement axées sur la corrélation entre les systèmes naturels, économiques et sociétaux de la région alpine, en finançant des actions telles que :

- » le développement de solutions et de projets pilotes visant à renforcer le degré de préparation et la capacité d'adaptation de la société, l'économie et la nature alpines aux conséquences du changement climatique, ainsi qu'à instaurer des services climatiques en faveur de la résilience de la région alpine (ex. adaptation sociétale/économique, aspects sanitaires, évolution et besoins des services écosystémiques, protection des sols, aspects financiers, etc.) ;
- » la mise en œuvre de solutions et d'actions pilotes destinées à combler l'écart entre la recherche sur le climat et l'application pratique, ainsi qu'à intégrer les nouveaux résultats de recherche dans les mesures d'adaptation à différents niveaux et pour divers territoires ;
- » l'échange d'informations et la transmission de connaissances à l'échelle transnationale, régionale et locale pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et sensibiliser les experts, les décideurs politiques et les citoyens ;
- » l'élaboration de méthodes et d'outils dans le cadre des activités pilotes permettant de mesurer et de suivre les conséquences du changement climatique sur la lithosphère, la biosphère, l'hydrosphère et la cryosphère.

Le programme valorisera la **prévention des risques** et la **résilience face aux catastrophes**, qui sont indissociables des mesures d'adaptation susmentionnées, en finançant des activités telles que :

- » la prise de mesures de planification préventive, intégrée et stratégique dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la gestion des risques via le co-développement de solutions, d'outils et de bases de données interopérables ainsi que de systèmes de surveillance, d'alerte et d'intervention en cas de catastrophe naturelle à différents niveaux territoriaux, et la promotion de solutions fondées sur la nature ;
- » le développement de solutions et d'activités pilotes pour divers territoires dans les régions les plus touchées et exposées (ex. haute montagne avec la diminution de la masse glaciaire, dégradation du pergélisol, régions particulièrement touchées par la sécheresse), ainsi que les principaux axes de communication (ex. routes, voies ferrées) et les établissements humains exposés ;
- » le perfectionnement des compétences des décideurs politiques et acteurs de divers niveaux politiques afin de mieux exploiter la transformation numérique dans les domaines de la prévention et la gestion des risques et de l'adaptation au changement climatique, notamment en harmonisant et partageant les données (dont les données ouvertes), et en utilisant des outils numériques innovants ;
- » l'élaboration de concepts intégrés et participatifs et la mise en œuvre de projets pilotes en matière de gestion des risques, ainsi que de mesures de communication visant à sensibiliser et préparer les décideurs politiques à différents niveaux et les citoyens ;
- » le développement de solutions et d'activités pilotes visant à instaurer des structures de coordination pour la gestion durable des forêts (en vue de préserver leur rôle multifonctionnel et protecteur) et à mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature, en tenant compte des infrastructures vertes et bleues, de la gestion des ressources hydriques et des services écosystémiques.

Objectif spécifique : « Accroître la biodiversité et les infrastructures vertes en milieu urbain, et réduire la pollution »

La région alpine est un haut lieu de la biodiversité transnationale, bien qu'il soit situé dans l'une des zones les plus peuplées et connectées d'Europe. Ce contexte particulier nécessite des mesures urgentes. La biodiversité et la connectivité écologique de la région alpine sont sous pression depuis plusieurs décennies, en particulier depuis la seconde moitié du siècle dernier. Les activités humaines, l'occupation des sols, l'exploitation des ressources naturelles et la pollution entraînent la fragmentation des habitats ainsi qu'une perte de biodiversité et de paysages culturels. Par ailleurs, les conséquences du changement climatique (ex. chaleur, sécheresse) ainsi que certaines mesures d'atténuation du et d'adaptation au changement climatique (ex. recours accru à l'énergie éolienne et hydraulique dans les régions vulnérables) représentent une menace pour la biodiversité alpine. La réduction actuelle et attendue de l'espace vital ainsi que la fragmentation du biotope entraînent une perte importante de biodiversité et limitent les services écosystémiques. Il est donc primordial d'endiguer la fragmentation du biotope et la perte de biodiversité, tout en favorisant la connectivité des écosystèmes.

Ce qui caractérise la biodiversité alpine, c'est la coexistence de zones peu altérées par l'homme et de zones cultivées depuis des siècles. Elles jouent toutes deux un rôle crucial pour la biodiversité alpine. Dans les zones vierges, certains habitats ont pu se développer, mais d'autres habitats tout aussi précieux se sont développés dans des zones agricoles et forestières, que l'on appelle les « paysages culturels » du patrimoine naturel et culturel des Alpes.

Le programme financera des activités telles que :

- » la mise en œuvre de projets pilotes en faveur de réseaux multifonctionnels d'infrastructures vertes et bleues (« TEN-G »), de solutions fondées sur la nature (SFN) et de méthodes innovantes de planification pour renforcer la biodiversité alpine et les services écosystémiques, le développement de solutions sur-mesure en fonction des besoins des territoires (urbains, ruraux, périurbains et leurs interconnexions) et la prise en compte de leur impact sur les systèmes sociaux, culturels et économiques (ex. enjeux sanitaires comme l'approche « One Health » pour l'intégration et l'évaluation durables des systèmes, réduction de la pollution, etc.) ;
- » le développement de solutions transnationales et la mise en œuvre de projets pilotes en matière de gestion durable des territoires, d'établissement respectueux du climat, de protection des sols et de valorisation durable du patrimoine naturel et culturel, dont les paysages culturels pour endiguer la fragmentation du biotope et favoriser la connectivité des écosystèmes ;
- » la promotion de la coopération transnationale, du partage de connaissances et de la recherche sur les répercussions concrètes du changement climatique pour la biodiversité alpine, ainsi que sur les conséquences des mesures d'atténuation et d'adaptation pour divers territoires et pour les zones urbaines (ex. lutte contre les îlots de chaleur urbains, etc.) ;
- » le développement de solutions intégrées et d'activités pilotes pour faire face aux conséquences de la gestion de l'énergie, de l'énergie hydraulique et des réseaux d'énergie sur les écosystèmes et la biodiversité ;
- » l'instauration de mesures de communication et de sensibilisation à différents niveaux politiques et auprès des citoyens concernant la valorisation des services écosystémiques et les stratégies transnationales en matière d'infrastructures vertes et bleues, ainsi que leur intégration dans la planification régionale et locale.

Priorité 2 : « Une région alpine neutre en carbone et respectueuse des ressources »

Objectif spécifique : « Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique »

L'Union européenne vise à devenir le premier continent à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, avec zéro émission nette de gaz à effet de serre en 2050 et une croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources. Les ambitions en matière de neutralité carbone ont été énoncées dans

plusieurs stratégies (ex. Système alpin d'objectifs climat 2050 (Convention alpine)) et traduites par diverses mesures prises dans la région alpine ces dernières années. Toutefois, nous devons redoubler d'efforts au cours des prochaines années si nous voulons atteindre les objectifs européens et mondiaux.

Tout d'abord, il convient d'instaurer des mesures d'efficacité et d'autonomie énergétiques, c'est-à-dire des mesures visant à consommer moins d'énergie pour effectuer les mêmes tâches ou fournir les mêmes services. Les mesures d'efficacité énergétique permettent de diminuer la quantité d'énergie nécessaire, ce qui est primordial alors que la consommation d'énergie ne cesse d'augmenter, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à la neutralité carbone. Sur le long terme, l'efficacité énergétique diminue les coûts pour les ménages, mais aussi pour l'économie et la société grâce à la réduction totale de la quantité d'énergie nécessaire à la production de chaleur, d'électricité, de transport, etc.

Les deux secteurs qui affichent actuellement la consommation finale d'énergie par habitant la plus élevée en Europe sont la mobilité et le transport, d'une part, et le bâtiment, d'autre part. Le secteur de la mobilité et du transport est l'un de ceux qui concernent particulièrement la région alpine. Bien que des progrès aient été réalisés en matière d'efficacité énergétique dans l'ensemble de la région alpine et dans différents secteurs, la consommation finale d'énergie reste élevée dans certains secteurs, tels que le transport routier, le logement, ou encore le tourisme et les loisirs. Les concepts d'efficacité seuls ne suffiront probablement pas à gérer la transition vers une société neutre en carbone, voire post-carbone. Les démarches innovantes doivent donc aller au-delà de l'efficacité et viser des concepts intégrés et axés sur l'autonomie en matière de bien-être et de modes de vie post-carbone. Cela doit ensuite être associé à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables largement disponibles dans la région alpine (ex. énergie hydraulique, éolienne, solaire, etc.).

La promotion des mesures d'efficacité énergétique est étroitement liée à la lutte contre le changement climatique et à la mise en place d'une économie circulaire. Dans ce contexte, cet objectif spécifique doit être considéré comme un « objectif pilier » des objectifs « Promouvoir l'adaptation au changement climatique » et « Promouvoir la transition vers une économie circulaire ». Les actions menées dans le cadre de cet objectif spécifique doivent être complémentaires aux actions de ces objectifs, mais ne pas les recouper.

Le programme financera des activités telles que :

- » la mise en œuvre de solutions innovantes et d'actions pilotes concrètes en faveur de modes de vie post-carbone axés sur l'autonomie et d'approches transversales pour divers territoires, notamment dans les secteurs de l'aménagement, du bâtiment, du logement, du tourisme, de la mobilité et du transport, ou

encore de l'énergie, tout en tenant compte de l'instauration durable de nouvelles ressources énergétiques (ex. GNV, hydrogène, bioGNV, mobilité électrique) ;

- » le perfectionnement des compétences des décideurs politiques et acteurs de divers niveaux politiques ainsi que des communautés énergétiques en faveur de la transition de l'efficacité vers l'autonomie et les approches post-carbone, notamment dans les secteurs de l'aménagement, du bâtiment, du logement, du tourisme, de la mobilité et du transport, ou encore de l'énergie, tout en tenant compte des sources d'énergie renouvelables ;
- » la mise en œuvre de solutions et le partage de connaissances, de bonnes pratiques et d'activités de R&D axées sur la transition de l'efficacité énergétique vers l'autonomie et vers une économie et une société post-carbone dans la région alpine, tout en tenant compte de l'intégration des systèmes multi-énergies et de l'utilisation durable des ressources renouvelables ;
- » le développement de solutions coopératives et durables visant à améliorer les politiques en matière de pauvreté énergétique pour un accès adéquat et sain au chauffage, à la climatisation, à l'éclairage et à l'électricité, favorisant ainsi l'inclusion et l'innovation sociales, mais aussi des politiques communes pour la région alpine ;
- » la transmission de connaissances, des activités pilotes et des mesures de communication visant à sensibiliser les décideurs politiques à différents niveaux et les citoyens/consommateurs à des concepts comme l'économie comportementale, la gestion du changement et le cadrage politique en faveur de la transition vers l'autonomie et les approches post-carbone.

Objectif spécifique : « Promouvoir la transition vers une économie circulaire »

La promotion de l'économie circulaire constitue l'un des grands axes du Pacte vert pour l'Europe. L'économie circulaire désigne des systèmes durables qui reconnaissent la valeur des ressources et visent à fermer la boucle des ressources. Les principes consistant à éviter le « gaspillage » et à utiliser les ressources le plus longtemps possible s'appliquent à l'intégralité du cycle de production. À cet égard, l'économie circulaire va bien au-delà du recyclage ou de la gestion des déchets. Elle prône le développement durable, l'utilisation raisonnée des ressources, la neutralité climatique, ainsi que l'atténuation du et l'adaptation au changement climatique. S'agissant de la situation liée au COVID-19, l'économie circulaire est largement considérée comme une stratégie adéquate pour sortir de la crise, accroître la résilience et favoriser une « reprise durable » du système économique et social. Cette crise mondiale a clairement démontré l'importance des chaînes de valeur régionales et locales. Les approches en matière d'économie circulaire semblent être idéales pour répondre aux besoins liés au développement économique durable, à la protection du climat et à l'adaptation sociale dans la région alpine.

Le programme pourra financer des actions telles que :

- » la mise en œuvre de solutions en matière d'économie circulaire/verte/biologique afin de favoriser le développement et le déploiement d'approches fondées sur l'économie circulaire et l'économie verte auprès de divers acteurs, en mettant l'accent sur les ressources et secteurs stratégiques dans la région alpine, ainsi que la mise en œuvre de projets et processus (pilotes) innovants ;
- » l'échange de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'activités pilotes en faveur de l'économie circulaire interrégionale promouvant la bioéconomie, l'utilisation de produits biologiques et régionaux autochtones, ainsi que la réduction des déchets, en particulier dans les secteurs stratégiques susmentionnés (ex. rénovation, amélioration des chaînes d'approvisionnement, des chaînes de valeur régionales et locales, etc.) ;
- » le développement et la mise en œuvre de solutions liées à la « chaîne de valeur transnationale » et fondées sur les atouts, les ressources, les compétences et les besoins régionaux en référence au concept européen de « chaînes de valeur stratégiques », en soutenant les acteurs de l'industrie et de l'innovation dans la région alpine ;
- » le perfectionnement des compétences des acteurs de tous niveaux politiques et des secteurs d'activité concernés afin de jeter les bases d'une économie circulaire, verte et biologique, en instaurant des indicateurs et des systèmes de contrôle ;
- » la mise en œuvre de solutions et d'activités pilotes dans les domaines de la communication, du renforcement des capacités, du cadrage politique et de la sensibilisation auprès d'acteurs de divers niveaux politiques et exécutifs (ex. PME) ainsi qu'auprès des citoyens/consommateurs via des concepts comme l'économie comportementale et le cadrage politique en matière d'« économie circulaire », d'« économie verte » et de « bioéconomie » afin d'améliorer la compréhension des processus de transformation requis ;
- » le développement de solutions et d'activités pilotes en faveur du déploiement de clusters spécialisés dans l'économie circulaire, l'économie verte et la bioéconomie pour stimuler la recherche, l'innovation, la mise en œuvre et la coopération, en particulier dans les secteurs stratégiques susmentionnés.

Priorité 3 : « Une région alpine écologique grâce à l'innovation et la transformation numérique »

Objectif spécifique : « Accroître les capacités en matière de recherche et d'innovation et l'adoption des technologies de pointe »

La coopération relative aux capacités d'innovation est une activité transversale susceptible d'amplifier l'impact du programme dans certains domaines en développant le potentiel d'innovation des acteurs de la région alpine. Le renforcement des capacités en matière de recherche et d'innovation dans la région alpine nécessite une coopération efficace entre les acteurs et parties prenantes des différentes régions.

Il convient toutefois de s'assurer que cette coopération tienne compte des besoins actuels et des enseignements tirés du passé. Les approches traditionnelles ciblant la coopération entre les acteurs du

secteur privé et le monde universitaire peuvent avoir encore plus d'impact grâce à l'implication de décideurs politiques. Le renforcement du lien avec les politiques d'innovation pourrait garantir la proposition de solutions politiques visant à améliorer la capacité des acteurs à innover ainsi qu'à développer et mettre en œuvre conjointement des solutions innovantes. Il est essentiel d'harmoniser et de coordonner davantage le processus d'élaboration des politiques dans le contexte transnational afin d'aider les régions à surmonter les obstacles en matière de coopération dans le domaine de l'innovation et d'adoption des technologies de pointe. Cela permettra de créer des synergies et liens fonctionnels ou de consolider ceux qui existent, ainsi que de réduire la polarisation entre les zones urbaines et rurales, notamment via le déploiement des services d'innovation et des capacités, la mise en relation des acteurs stratégiques et le renforcement de la résilience.

Dans le même temps, le programme doit veiller à impliquer divers acteurs de la recherche, de l'innovation, du monde universitaire, des secteurs public et privé et de la société civile. Il ne doit pas uniquement cibler une innovation axée sur les résultats pour trouver des solutions déterminées, mais également une innovation en termes de processus et visant à réduire les déséquilibres territoriaux. Pour ce faire, il convient de favoriser une culture ouverte et inclusive ainsi que le développement ascendant de solutions communes en impliquant une multitude d'acteurs (dont les citoyens et les étudiants de tous âges en plus des acteurs économiques et universitaires). Cette approche doit en outre encourager l'innovation sociale et sa mise en application dans les domaines concernés, tels que les services d'intérêt général ou le tourisme et la mobilité durables. Les clusters et plateformes d'innovation peuvent continuer de bénéficier de la coopération transnationale en tant qu'acteurs stratégiques contribuant au déploiement concret des services d'innovation et, par là même, à la diffusion de l'innovation ainsi qu'au renforcement des capacités des écosystèmes régionaux y afférents.

Il convient de noter que le caractère innovant des solutions visées par le programme renvoie non seulement à l'objectif consistant à accroître la compétitivité des acteurs économiques, mais également à celui consistant à renforcer la capacité d'autres acteurs, tels que les organismes publics et d'autres organisations, à recourir à des solutions et technologies innovantes. Au vu de la mission du programme (cf. priorités 1 et 2), la notion d'innovation intègre une composante écologique dans le cadre des activités, de l'impact des projets ainsi que des méthodes et pratiques en matière de gestion de projet. Les partenaires des projets doivent analyser les impacts attendus et inattendus de leurs projets sur l'environnement et le développement durable, atténuer les éventuels effets néfastes du recours aux innovations et aux technologies, amplifier les éventuels effets positifs et, dans la mesure du possible, intégrer les mécanismes ou pratiques sources d'effets positifs.

Le programme financera des activités telles que :

- » le développement ou l'expérimentation de **solutions** (ex. instruments politiques et outils de gestion) et **actions communes** en faveur de l'innovation et de l'adoption des technologies de pointe. Ces activités doivent impliquer des acteurs politiques et avoir un caractère ouvert et inclusif, notamment dans les domaines suivants :
- » la création d'un écosystème d'innovation s'appuyant sur le patrimoine naturel et culturel de la région, la promotion du développement de chaînes de valeur durables et innovantes allant au-delà des approches classiques et impliquant les acteurs concernés (dont les citoyens et les acteurs sociaux), ainsi que la promotion et l'étude de solutions en matière d'innovation sociale, d'éco-innovation et d'économie verte comme tremplin du développement régional ;
- » le renforcement des capacités d'innovation, le comblement des lacunes en matière d'innovation à l'échelle transnationale dans les zones non urbaines, la consolidation des relations urbaines-rurales et rurales-rurales dans le domaine de l'innovation, un accès accru aux services de soutien à l'innovation urbaine pour les entreprises en milieu rural et le déploiement des services de soutien à l'innovation ;
- » la promotion de la coopération avec les clusters et plateformes d'innovation sur divers territoires, ainsi qu'avec les chaînes de valeur transnationales dans le cadre des stratégies régionales de spécialisation intelligente, notamment axées sur les relations urbaines-rurales ;
- » le soutien de modèles expérimentaux et de start-ups « vertes » afin de mieux aborder le thème de l'innovation dans la région alpine, notamment via des pratiques écologiques s'appuyant sur le patrimoine naturel et culturel et les connaissances des acteurs de la région ;
- » l'expérimentation d'idées en matière d'innovation et de création d'entreprises à l'échelle transnationale, dans le but de réduire les déséquilibres territoriaux dans l'ensemble des secteurs, processus et écosystèmes de la région alpine, ainsi que de solutions visant à identifier et atténuer les effets néfastes pour la société et l'environnement ;
- » la promotion et l'étude de la mise en pratique de l'innovation sociale dans les services d'intérêt général, l'amélioration de la mobilité grâce aux technologies de pointe (telles que l'hydrogène vert), l'innovation dans les domaines de la santé et de la médecine, ou encore le tourisme durable, en mettant particulièrement l'accent sur les approches ascendantes, ouvertes et inclusives comme la co-création et les laboratoires vivants ;
- » l'élaboration et l'expérimentation de programmes transnationaux de formation en vue de perfectionner les compétences pour une transition écologique et numérique, mais aussi d'élargir les capacités d'innovation ;
- » l'expérimentation et la mise en œuvre **d'activités et d'outils de réseautage, de services de conseil et de plateformes d'échange** à l'échelle transnationale, notamment pour :
- » stimuler l'innovation sociale et des processus s'appuyant sur le patrimoine naturel et culturel de la région alpine ;
- » mettre en relation les écosystèmes régionaux d'innovation (ex. développer des solutions communes en matière de diffusion de l'innovation).
- » la **coordination entre les activités et politiques d'innovation et d'autres domaines d'intervention**

particulièrement importants dans la région alpine.

Objectif spécifique : « Récolter les fruits de la transformation numérique pour les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics »

La transformation numérique offre la possibilité de répondre à des enjeux communs particulièrement importants dans les régions montagneuses comme l'espace alpin. De nouveaux outils numériques peuvent être développés afin d'accroître la résilience des régions alpines et d'atténuer les conséquences liées aux problèmes d'accessibilité et à l'isolement, combinées à une situation démographique défavorable dans de nombreuses régions. Ce gain de flexibilité est particulièrement intéressant au vu de la spécificité territoriale de la région alpine et de son ambition en matière de résilience climatique, de neutralité carbone, d'écologie, d'inclusion et de respect des ressources. La pandémie de COVID-19 a davantage mis en évidence la nécessité d'accompagner la transition numérique dans ces domaines de manière inclusive et dans l'ensemble des régions. La vie privée et les modalités de travail dans les secteurs public et privé ont évolué et sont désormais plus flexibles en termes de localisation. Cela a créé une « fenêtre de tir » pour accélérer et exploiter la transformation numérique dans le cadre de la vie privée et professionnelle des citoyens, et ancrer le développement durable, y compris face à des défis extérieurs.

Le recours aux solutions numériques pourrait jeter les bases d'une société plus ouverte, inclusive et participative et de la responsabilisation des citoyens, fondée sur la coopération entre différents acteurs tels que les autorités, les citoyens et les entreprises. La transformation numérique peut accompagner les évolutions sociales, comportementales, des modes de vie et des loisirs en faveur de communautés plus durables. Il convient toutefois de gérer efficacement les risques en matière de cybersécurité et de vie privée si l'on veut exploiter pleinement son potentiel. L'accent doit être mis sur la participation active des décideurs politiques à l'élaboration de normes et à la sensibilisation des citoyens ainsi que sur la responsabilité des acteurs économiques.

Outre l'accélération de la pérennité et de l'innovation sociales, la transformation numérique est source d'opportunités pour les entreprises. La promotion du développement économique durable via de nouvelles structures de travail, la fourniture innovante de produits et de services ainsi que l'amélioration des flux d'information n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

La transformation numérique peut permettre de trouver des solutions plus efficaces et innovantes en faveur de la transition vers la résilience climatique, la neutralité carbone, l'écologie et le respect des ressources. Dans le secteur privé, elle facilite l'adoption de pratiques écologiques par les entreprises et les associations, ainsi que l'identification et l'élimination des effets néfastes de la transformation numérique pour l'environnement. Les principes régissant ces activités sont l'inclusion des groupes

concernés, tels que les décideurs politiques et la société civile, et la garantie de leur impact positif sur l'environnement.

Le programme financera des activités telles que :

- » le développement ou la mise en œuvre de **projets et activités pilotes** ainsi que de **solutions communes** (ex. instruments politiques et outils de gestion) pour récolter les fruits de la transformation numérique dans divers domaines et opérer un changement social et environnemental durable. Exemples :
 - » Développement et expérimentation de solutions plus adaptées aux initiatives en matière de développement durable, de résilience climatique, de respect des ressources, d'écologie et de neutralité carbone, en veillant à ce que ces solutions soient inclusives et socialement accessibles pour une transition équitable ;
 - » Développement et expérimentation de solutions en faveur de services d'intérêt général flexibles dans tous types de domaines et pour tous types d'utilisateurs, s'agissant notamment de l'e-santé / la santé connectée, de l'administration électronique et de la télémédecine, qui doivent être proposés systématiquement et non uniquement en période de crise sanitaire ;
 - » Développement et expérimentation de solutions en faveur de la formation en ligne et de nouvelles structures de travail (télétravail et autres formes de travail flexible) afin de proposer des conditions de vie plus attractives dans les zones reculées à divers groupes sociaux ;
 - » Développement et expérimentation de solutions en faveur des opportunités de développement commercial, des produits et des services, ainsi que de la consolidation des chaînes de valeur régionales et du marketing régional, dans le but de réduire les déséquilibres territoriaux ;
 - » Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des concepts « villes intelligentes » et « villages intelligents » ;
 - » Mise en œuvre de projets pilotes et d'autres activités visant à accompagner les PME et les associations dans la transformation numérique, avec l'objectif ultime d'accroître la pérennité environnementale (ex. utiliser la transformation numérique pour présenter des solutions intégrées au bilan carbone positif réduisant leur empreinte carbone et renforçant leur compétitivité) ;
- » la promotion de l'intégration de la transformation numérique en tant qu'enjeu politique transversal : coordination entre les activités et politiques relatives à la transformation numérique et d'autres domaines d'intervention particulièrement importants dans les régions alpines et dans le cadre des initiatives en matière de développement durable, des évolutions démographiques et de la promotion du bien-être, en mettant particulièrement l'accent sur les enjeux politiques suivants :
 - » Développement et expérimentation de solutions et de politiques visant à atténuer les risques de sécurité liés à la transformation numérique, tels que la cybersécurité, la vie privée et la protection des données ;
 - » Développement et expérimentation de solutions et de politiques visant à combler la fracture numérique entre les régions (notamment via l'étude de synergies entre les zones rurales et urbaines

- grâce aux solutions numériques), ainsi qu'entre les utilisateurs les plus habiles et les moins habiles ;
- » la mise en œuvre d'actions favorisant les activités et outils de réseautage, les services de conseil et les plateformes d'échange en vue d'accroître la cohésion territoriale et/ou l'inclusion sociale dans la région alpine, notamment en :
 - » constituant ou soutenant des plateformes et réseaux transnationaux d'échange de bonnes pratiques et de connaissances sur les politiques en faveur de la transformation numérique ;
 - » constituant ou soutenant des plateformes d'innovation numérique ;
 - » le développement de recueils de données, d'indicateurs et de systèmes de contrôle harmonisés à l'échelle transnationale, en veillant à l'actualisation et à la pérennité des recueils de données et des systèmes de contrôle.

Priorité 4 : objectif spécifique Interreg : « Une meilleure gouvernance en matière de coopération »

La région alpine est le berceau d'une longue tradition de coopération internationale et interrégionale sur le plan gouvernemental et non gouvernemental. Ce type de coopération s'opère à différents niveaux et sous diverses formes, de l'échelle locale à l'échelle macro-régionale, des accords internationaux aux accords régionaux, ou encore des programmes professionnels de financement au travail bénévole. Les activités de coopération prennent diverses formes, telles que le financement de programmes de coopération transnationale ou bilatérale à l'échelle européenne, mais également d'accords internationaux comme la Convention alpine et ses protocoles, ou encore de cadres de coopération régionale. Elles impliquent donc un vaste éventail de parties prenantes à différents niveaux, auxquelles il faut parvenir à s'adresser de manière adéquate, innovante et attractive.

Afin de donner une nouvelle dimension à la gouvernance et à la coopération multiniveaux dans la région alpine, une étape majeure a été franchie ces dernières années : la SUERA (Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine) a introduit une nouvelle perspective de la coopération en matière de gouvernance à l'échelle macro-régionale. La SUERA est la plus récente des quatre stratégies macro-régionales européennes ; elle constitue un cadre intégré de gouvernance ainsi qu'une stratégie de réponse à des enjeux communs et de regroupement des acteurs de la région alpine.

Les enjeux actuels que sont l'adaptation au et l'atténuation du changement climatique, les conséquences de la pandémie de COVID-19, ou encore la transformation numérique et mondiale illustrent la nécessité pour les administrations publiques de continuer à s'adapter et à développer leurs services et processus au-delà des capacités des administrations nationales ou régionales individuelles et de prendre des initiatives modernes en matière de gouvernance transnationale et multiniveaux. Dans ce contexte,

certain domaines requièrent un accompagnement urgent, tels que la professionnalisation de la communication et de l'implication des parties prenantes (à différents niveaux de gouvernance, mais également la communication avec les parties prenantes et le grand public), la transformation numérique, le renforcement des capacités ainsi que la coopération transversale et horizontale.

Il convient donc de faire évoluer la gouvernance multiniveaux dans la région alpine et de renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties prenantes. À cette fin, l'objectif spécifique Interreg représente une opportunité sur-mesure d'approfondir et de faire évoluer les structures de coopération et de gouvernance dans la région alpine.

En vue de répondre aux besoins susmentionnés, le programme Espace Alpin vise à clarifier, approfondir, soutenir et améliorer les structures de coopération, en mettant l'accent sur la professionnalisation des structures de gouvernance et d'implication des parties prenantes, ainsi qu'en jetant les bases de projets innovants et d'une participation accrue de la société civile.

Ces points clés devraient permettre de mieux exploiter les synergies, de soutenir la SUERA dans le développement d'un système de gouvernance adéquat et sur-mesure, et de favoriser le renforcement mutuel des deux approches.

Par ailleurs, les actions menées dans le cadre de l'objectif spécifique Interreg visent à intégrer d'autres cadres de coopération pertinents dans la région alpine, des structures professionnelles comme la Convention alpine aux initiatives régionales dont le but est de perfectionner les structures de gouvernance de l'espace alpin, comme indiqué dans les exemples d'activités fournis ci-après. Les partenaires du programme sont prêts à mener des projets visant à poursuivre l'étroite coordination de longue date avec la Convention alpine dans les domaines énoncés dans les protocoles de chacun des programmes de travail.

Le programme financera des activités telles que :

- » la constitution de cadres, plateformes, réseaux et mécanismes transnationaux en matière de gouvernance en vue d'accroître la coopération entre les acteurs de la région alpine, y compris la cartographie des ressources, des opportunités et des processus ainsi que la conception de méthodes et structures innovantes de mise en œuvre ;
- » le développement et la mise en œuvre de solutions visant à accroître la coopération et à améliorer les processus organisationnels au sein de la structure de gouvernance de la SUERA ;
- » le développement de solutions et projets pilotes axés sur les mesures et outils de communication favorisant une gouvernance multiniveaux pour récolter les fruits de la transformation numérique ;
- » le renforcement des capacités et la formation des autorités publiques et des parties prenantes de divers

niveaux politiques et de gouvernance en vue de leur adaptation aux nouveaux enjeux (ex. transformation numérique, professionnalisation, innovation des processus, etc.) ;

- » l'élaboration de stratégies et solutions sur-mesure en vue d'impliquer et de communiquer avec les parties prenantes de divers niveaux politiques et de gouvernance, ainsi qu'avec la société civile (dont la « prochaine génération », c'est-à-dire les jeunes) et les acteurs non institutionnels ;
- » la promotion et la mise en œuvre de la transmission de connaissances, d'échanges et d'activités de capitalisation concernant les principaux aspects de gouvernance et acteurs de la région alpine ;
- » la promotion du recours aux instruments de financement existants en matière d'appui à la gouvernance et de mise en œuvre de la SUERA ;
- » le développement et la mise en œuvre de solutions communes de suivi, de compte-rendu et d'évaluation des instruments politiques transnationaux et multiniveaux ;
- » la mise en œuvre de projets pilotes communs visant à concevoir, expérimenter, perfectionner, comparer et évaluer les innovations dans le domaine de l'administration publique ;
- » le développement de mécanismes d'adoption et de mise en œuvre de la gouvernance transnationale et multiniveaux.

Qui peut participer ?

Le programme s'adresse à différents groupes cibles pouvant être bénéficiaires en fonction des objectifs spécifiques. Nous vous invitons à consulter le descriptif du programme pour en savoir plus. De manière générale, le programme s'adresse aux groupes cibles suivants :

- » Autorités nationales, régionales et locales
- » Établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- » Établissements scolaires/éducatifs et centres de formation
- » Organismes de soutien aux entreprises, dont les chambres de commerce, les réseaux et les clusters
- » Agences nationales, régionales et locales de développement
- » Autres organismes publics
- » Groupes d'intérêt, dont les ONG et les associations de citoyens
- » Organismes sociaux
- » Organismes sectoriels
- » Grand public / citoyens

Quels types de projets seront financés par le programme ?

Depuis déjà plusieurs périodes de programmation, le programme s'appuie sur la notion de cycle politique. Elle est idéale pour une approche axée sur les résultats, elle est bien connue des parties prenantes et des éventuels partenaires des projets, et elle facilite le positionnement des activités dans le contexte politique, tout en donnant une vision claire des résultats escomptés des projets du programme. Les projets peuvent ainsi répondre à de multiples enjeux et se positionner dans le cycle politique en fonction de la maturité du thème traité et du type d'activité. Le cycle politique comprend trois phases : (1) élaboration de politiques stratégiques, (2) activités d'expérimentation et de pilotage, et (3) mise en application des politiques.

Les projets classiques financés par le programme les années précédentes couvraient en général deux phases du cycle politique. Le degré d'impact dépend de la durée, du budget et de l'ampleur du partenariat.

L'expérience tirée du Fonds d'action préparatoire de la région alpine (ARPAF) montre que les petits projets disposant d'un petit budget, d'un nombre limité de partenaires et dont les actions sont davantage ciblées sont pertinents et sources de valeur ajoutée dans l'espace alpin. Ainsi, le programme Espace Alpin financera également des projets à petite échelle, de plus courte durée et disposant d'un plus petit budget et d'un nombre plus limité de partenaires que les projets classiques à travers l'ensemble des priorités de financement. Les projets à petite échelle constitueront une porte d'entrée idéale pour les acteurs qui n'étaient jusqu'à présent pas en mesure de prendre part aux projets classiques. En raison de leurs ampleur et durée limitées, ces projets ne couvriront qu'une seule phase du cycle politique. Ils seront reliés aux projets classiques de deux manières : ils pourront faire office de dérivés d'un projet classique (idée déclinée à un autre niveau) ou apporter une expertise et être sources d'inspiration pour un projet classique. Leurs objectifs et activités dépendront du thème traité, de sa maturité et des connaissances déjà acquises. À titre d'exemple, ils peuvent « explorer un thème », expérimenter de nouveaux sujets et préparer le terrain pour un projet classique, vérifier sur le terrain la validité d'une « réalisation spécifique » d'un projet classique, ou encore favoriser la transmission et le « déploiement » des principaux accomplissements d'un projet classique, en guise de « compléments » ou de « dérivés » fortement axés sur les résultats.



Comment obtenir de plus amples informations ?

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site Internet www.alpine-space.eu, à prendre contact avec le secrétariat conjoint, les points de contact Espace Alpin et l'autorité de gestion, ainsi qu'à nous suivre sur les réseaux sociaux.